MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 JUILLET 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI, 6 JUILLET 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes et Locations, etc. qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

DEUX 4 JUILLET.

UN CONTRASTE.

Avant-hier, pendant que les Américains célébraient, dans toute l'étendue de l'Union, le glorieux anniversaire de leur indépendance, l'Allemagne offrait au Monde un tout autre spectacle. Son Parlement, après avoir été brutalement dissous pour avoir osé désobéir aux ordres du Souverain, faisait sa rentrée, épuré des quelques opposants qui gênaient les desseins de l'Empereur.

D'un côté, la joie régnait partout; on chantait la gloire des hommes qui ont fondé la première Grande République du Monde Moderne et ont trouvé le moyen de gouverner un peuple de 70 millions d'âmes sans avoir besoin d'armée, sans s'appuyer sur des millions de traîneurs de sabre. On se ruait, à Chicago, dans un immense parc où sont exposés tous les chefs-d'œuvre des arts de la paix. Toute cette masse de peuple était animée de cette idée fixe que la grandeur d'une nation repose tout entière sur sa puissance de production, sur la richesse du pays, sur le bien-être de ses habitants.

"A quoi bon entretenir dans des casernes, à ne rien faire de bon ni d'utile, des centaines de mille, des millions de soldats, puisque nous n'avons pas la prétention d'imposer bon gré, malgré, nos idées, nos volontés à ceux qui ne sont pas de notre avis, et notre suprématie à ceux qui ne veulent pas vivre sous notre dépendance? Ne vaut-il pas mieux employer ces bras aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qu'au développement d'un art qui n'a d'autre but que de détruire des existences, de ravager des provinces et d'appauvrir le pays?"

Il paraît qu'on ne pense pas de même, sinon en Allemagne, au moins à la cour de Guillaume II. Il faut absolument des soldats au nouvel empereur; il lui en faut des millions; il lui en faut plus qu'à toute autre nation; sans quoi, comment pourrait-il soumettre tout l'empire à ses volontés et toute l'Europe à sa puissance? Le peuple allemand voudrait bien résister. Il l'a même essayé une fois, mais il n'ose pas revenir à la charge. "Qu'arriverait-il si l'empereur se fâchait? il serait capable de supprimer le peu dont nous jouissons de libertés, de se passer du Reichstag et de toute espèce d'élection populaire. Soumettons-nous et votons, puisqu'il le faut."

Tel est l'état des esprits dans l'Allemagne qu'affolent la peur de l'étranger et la peur de l'Empereur. Sait-on de quoi l'on a entretenu les populations d'outre-Rhin, depuis six semaines, ce que l'on a fait passer sous ses yeux, chaque matin? Une grande pancarte où étaient étalées les forces respectives de la Triple Alliance, d'un côté; de la France et de la Russie, de l'autre.

Grâce à l'art de grouper les chiffres, que l'on a, paraît-il, élevé à un très haut degré de perfection, dans les bureaux de la chancellerie de Berlin et dans ceux de la presse à gages, on est arrivé à ces deux chiffres aussi effrayants que faux.

Du côté de la triple alliance, 6,930,000 soldats; du côté de la France et de la Russie, 8,706,000; soit, 1,775,500 soldats de plus du côté de l'alliance franco russe.

Qu'il y ait de l'exagération dans ces chiffres, personne n'en doute. Mais quand même ils seraient vrais, est-ce que leur étalage n'est pas la flagrante condamnation du système épouvantable que l'on suit? Est-ce que si l'on avait un reste de bon sens et de dignité, on ne hâterait pas de les cacher, au lieu de les produire insolemment au grand jour?

Voilà à quels excès monstrueux conduit une première faute, inspirée par une ambition plus coupable encore qu'insatiable. Faites le compte d'après les chiffres publiés avec l'autorisation et sous la direction de l'Empereur, vous trouverez, rien que dans cinq puissances de l'Europe, quinze millions six cent trente-six mille cinq cents (15,636,500) soldats prêts à s'entr'égorger. Tout cela parce que l'on s'obstine à garder, malgré elles, deux provinces qui sont moins grandes que trois de nos modestes paroisses rurales.

Pendant que l'Europe s'affaiblit ainsi et s'épuise, est-il étonnant que l'Amérique fasse tant de progrès? Les Etats-Unis n'ont même guère le droit de se vanter de leur puissance, de leur prospérité croissantes, puisque c'est l'Europe elle-même qui se charge de faire leurs affaires. Quel contraste entre les deux 4 Juillet américain et allemand! Pauvre Allemagne! Heureuse Amérique!

HORRIBLE MÉGÈRE.—L'attention de deux gardiens de la paix de service dans la rue des Ecoles, Paris, était attirée, récemment, vers deux heures du matin, par des plaintes et des gémissements provenant de la rue des Bernardins.

Les agents s'approchèrent.

Un répugnant tableau s'offrit à leur vue.

Sur le trottoir, gisait, ivre morte, une femme étouffant, sous le poids de son corps, une petite fille qu'elle tenait dans ses bras et sur laquelle elle s'était laissé choir.

A ses côtés, un petit garçon de deux ans criait et pleurait à chaudes larmes.

Dans sa chute, la mère avait projeté le garçonnet sur l'angle du trottoir, où il s'était crevé un œil.

Les agents transportèrent, dans une pharmacie, les deux enfants, à qui l'on prodigua des soins. Quant à la mère, on la conduisit au poste.

La mégère, une fois dégrisée, a été interrogée par M. André, commissaire de police. Elle a déclaré se nommer Fanny Merq, âgée de trente-quatre ans, demeurant rue des Chantaillards.

C'est une horrible mendiante, qui se sert de ses deux enfants pour apitoyer les passants et se faire remettre des aumônes, avec lesquelles elle se grise abominablement.

Comme le commissaire de police lui demandait si elle donnait à manger à son fils:

—Eh bien, est-ce que les tas d'ordures ne sont pas là. C'est assez bon pour des gosses de son âge.

M. André a envoyé les deux bébés à l'hospice des Enfants-Malades. Quant à l'horrible mégère, elle a été écrouée au Dépôt.

SINGULIÈRES CAUSES DE DIVORCE.—La cour des divorces, à Londres, vient d'avoir à se prononcer entre deux époux, dont l'un, le mari, alléguait, entre autres motifs de plainte contre sa femme, qu'elle lui reprochait continuellement:

1. La forme de ses pieds;
2. Qu'il se faisait mal couper les cheveux;
3. Que sa lèvre supérieure lui déplaisait;
4. Qu'il ne savait pas prononcer les h aspirés;
5. Qu'il ne comprenait rien à la cosmologie.

Le divorce a, d'ailleurs, été prononcé.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 1er juillet:

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU:

Nous avons toujours des pluies. On ne s'en plaint pas jusqu'ici, car le riz en profite. Nos terres élevées ne sont pas inondées; mais elles sont assez humides pour que la plante pousse rapidement.

Du côté de Lac Arthur, surtout, le riz est en bon état. C'est peut être la contrée la plus favorable à cette culture. Là où l'on a de bonnes pompes on fera d'abondantes récoltes.

MM. Lowery et Hosford sont enchantés de leurs champs, grâce à leur pompe de la force de 30 chevaux, qui leur donne autant d'eau qu'ils en ont besoin.

M. P. Gueydan a loué une grande partie de ses terres à des cultivateurs du Nord. Quant à lui, il cultive pour son compte et il réussit à merveille.

Les frères Gibson, de Lac Arthur, ont monté une belle ferme de riz, qu'ils développent tous les jours. Leur produit est d'excellente qualité. Ils ont, aussi, une pompe qui leur permet d'inonder plusieurs centaines d'acres. Il y a maintenant, dans les mêmes parages, une vingtaine de pompes de ce genre généralement, des Menge qui permettent de cultiver avec succès plusieurs milliers d'acres.

A l'ouest et à l'est du Lac Charles la culture a été beaucoup accrue, cette année. Plusieurs fermiers ont des machines qui leur permettent de labourer vite et construire des levées. Ils s'y sont pris, d'ailleurs, un peu trop tard. Il y avait des champs de 4 pouces de haut, avant qu'on eût songé à faire les levées. Il y a des pompes de Menge qui élèvent les eaux jusqu'à plus de trente pieds.

M. McFarlain en a quatre de cette puissance; il en a besoin, car il lui faut irriguer 1,100 acres de terres. Ces pompes sont placées à quatre parties différentes de ses champs. On a trop longtemps négligé de soigner cette culture, parmi nous; on ne semait pas en temps voulu, ou irriguait mal, on ne savait pas se servir des pompes. Aujourd'hui, tout marche bien et régulièrement.

Nous connaissons un fermier qui se livre à cette culture depuis 30 ans, sur le même terrain et obtient toujours son riz de bonne qualité; mais il le soigne beaucoup et il emploie de nombreux ouvriers pour le nettoyer. Son succès prouve que l'on peut produire cette même denrée pendant un grand nombre d'années, sur un même sol, sans que le produit diminue en qualité.

—LETTRE DE LA PAROISSE AVOYELLES:

Le coton a fait depuis quelque temps des progrès étonnants. La récolte en sera abondante mais nos fermiers commencent à s'en fatiguer; il leur donne trop de tracas. Ils veulent s'adonner à la culture de la canne. Ils comprennent les avantages de la loi qui a établi la prime. C'est la plus sûre des protections qu'on puisse accorder à une industrie.

Il est fortement question en ce moment d'établir des écluses dans le bayou Bœuf et de le rendre navigable. On ne saurait assez encourager ce projet. Nos planteurs en tireraient un énorme bénéfice et le commerce dans nos parages en serait doublé.

Le riz donnera bien, cette année, dans notre paroisse, sur le bayou. Quant aux jardiniers, ils se plaignent de ce que le melon a un peu manqué. Le premier a été mis en vente le 26 juin. Quant aux autres fruits, ils viennent en abondance.

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE:

Nous avons eu la semaine la plus chaude de la saison; un soleil ardent et pas la moindre brise.

Le sarclage est achevé ici et l'on commence à s'occuper de réparer les sucreries pour la roulaison prochaine. On peut affirmer, dès maintenant, que la canne donnera mieux, cette année, que l'an dernier. La tige est meilleure et les souches sont bien supérieures à celles de 1892.

Les produits de la petite ferme sont abondants et de très bonne qualité, mais c'est le melon qui domine; il a cette année beaucoup de succès.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

La chaleur a été étouffante, ici. Beaucoup de travailleurs ont été frappés d'insolation dans les champs, et la mortalité est grande parmi les mulets. Un planteur en a perdu trois en dix jours.

Le sarclage avait été retardé par les pluies, au commencement du mois dernier. Aussi s'était-on hâté de regagner le temps perdu. Aussi les hommes et les bêtes de trait ont-ils beaucoup souffert de la chaleur.

Impossible maintenant de travailler pendant la journée. Heureusement, presque tout le sarclage est achevé. Il ne reste plus à faire que quelques travaux à la houe.

Depuis quelque temps, les récoltes ont fait de très rapides progrès. Les champs sont en meilleur état que l'an dernier, à pareille époque. Il nous faudrait maintenant une bonne pluie, car, avec une chaleur pareille, l'évaporation est rapide. Il a plu, du reste, dans la partie inférieure de la paroisse, sur le Grand Caillou et le Petit Caillou.

D'ici à Ardoyne, propriété de MM. Shaffer, le long du chemin de fer, l'aspect des champs est magnifique; il n'y a de défectueux que certaines souches de deuxième année. Du côté de Southdown, la canne est superbe. Nous en dirons autant de Crescent Farm, à MM. Shaffer, et d'Ellendale, à M. E. McCollam.

L'eau de la crevasse a grossi un certain temps. Maintenant elle est stationnaire.

On vient d'achever le bateau dragueur du bayou Terrebonne. C'est le Petit Caillou qui sera dragué le premier.

—LETTRE DE LA PAROISSE VERMILION:

Depuis huit jours, nos récoltes ont beaucoup gagné. Nos planteurs sont enchantés de la situation; mais ce qui les inquiète, c'est la question de la prime que le Congrès n'a pas encore résolue. Il est à espérer qu'il s'en occupera bientôt et que l'on saura enfin à quoi s'en tenir sur cette affaire qui retarde toute entreprise.

Notre bureau central de statistique prépare, en ce moment, le relevé des capitaux investis dans l'industrie sucrière. Ce tableau, une fois dressé sera imprimé, publié en brochure, pour être soumis au Congrès. Tous nos planteurs sont en faveur de cette mesure, ils croient qu'elle exercera une puissante action sur les représentants à Washington.

On sarcle partout, une partie de nos planteurs ont achevé leur besogne, mais ils demandent de la pluie, ce dont ont grand besoin les champs. Le sol est trop sec et trop dur autour de la canne.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Cette semaine nous avons eu une nouvelle brèche à deux milles audessus de Thibodaux, dans la Levée F. D. Leche. On savait cette levée faible et les autorités avaient l'intention de la réparer. Comme il pouvait résulter de cet accident de grandes pertes, tout le monde s'est porté sur le lieu du danger et l'on est parvenu à mettre tout en bon état.

Depuis Donaldsonville jusqu'au Cut-Off, tout est maintenant intact. Que la rive droite résiste de son côté, et nos récoltes de l'année sont assurées. Cette région a déjà assez souffert des crevasses Davis et Anses, espérons qu'elle ne verra pas renouveler de pareilles calamités.

Sur Waverley, tous les produits de la terre sont en bon état et le rendement sera abondant. Tous les petits planteurs comptent y envoyer leurs cannes, cette année. Presque tous ont des open kettle; mais ils préfèrent avoir recours aux procédés perfectionnés et vendre à des grandes sucreries qui sont munis de puissants appareils.

Sur St James et Orange les cannes sont superbes. On montrait une canne provenant de St-James, qui avait cinq nœuds rouges.

MM. Robichaux, Trosclair et M. L. J. Trosclair ont achevé leur sarclage.

L'hon. Delaune a été obligé d'abandonner toutes les cannes qu'il avait plantées en dehors des îles, ont été inondées par les eaux de l'intérieur.

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang guérit radicalement toute infection, toute souillure scrofuleuse.

UNE MÈRE QUI ÉTRANGLE SON FILS.—Un drame épouvantable, qui s'est déroulé au numéro 20 de la rue Maître Albert, Paris, a jeté dans l'émoi les habitants du quartier de la place Maubert.

Voici les faits:

Au mois d'octobre dernier, la femme Rataboul, âgée de quarante ans, venait habiter, avec son fils Philippe, âgé de dix ans, le deuxième étage de la maison située au numéro 20 de la rue Maître Albert. Dès les premiers jours, la femme Rataboul se fit remarquer par son intempérance et son humeur querelleuse.

Originaire de Dunkerque, elle avait tenu, successivement, plusieurs hôtels meublés rue Mazarine, rue Mouffetard, avenue des Gobelins, etc.... Son mari, désespéré d'avoir épousé une pareille mégère, s'était fait sauter la cervelle.

On la voyait attablée dans tous les bars du quartier, avec des hommes de mauvaise mine. Récemment, après s'être plainte de sa misère croissante, après avoir crié partout qu'elle souffrait de la faim, elle absorbait plusieurs verres d'absinthe dans un bar des environs.

En rentrant, elle dit à son fils: "Amuse-toi; demain, tu n'iras pas à l'école!"

La répulsion qu'inspirait la femme Rataboul n'avait d'égale que la sympathie compatissante que tous les voisins éprouvaient pour le pauvre enfant.

Une nuit, M. Mertens, crémier, établi en face du No 20, entendit des cris: "Grâce, maman! ne me fais pas de mal!" Cela dura d'une heure à deux heures et demie du matin, puis, brusquement tout cessa.

Ces scènes se renouvelant presque toutes les nuits depuis quinze jours environ, M. Mertens n'y prêta pas attention.

Le lendemain matin, vers sept heures, la femme Rataboul traversait la boutique du marchand de vin, et disait à M. Deblieck, son propriétaire: "En voilà une histoire qui m'arrive: Mon "gosse" est mort. J'avais voulu m'asphyxier avec lui. Lui seul a succombé. Il a bien de la chance!" Puis elle sortait et répétait les mêmes paroles à la marchande de journaux, dont le kiosque est situé à deux pas de là. Vers huit heures, elle rentrait chez elle.

La nouvelle avait déjà circulé dans le quartier, et, à son retour, une foule nombreuse l'attendait. Plusieurs voisins montèrent, avec elle, dans la chambre. L'enfant était étendu sur le lit, la figure convulsée, ne donnant plus signe de vie. Dans un coin, deux fourneaux.

—Ça, c'est pour la "frime" dit alors un témoin, Mme Vincent, femme d'un sous-brigadier des gardiens de la paix.

—Je crois, dit un autre témoin, M. Mertens, à la Rataboul, que l'affaire est claire! C'est vous qui avez tué votre enfant.

—Est-ce que vous auriez l'audace de me faire arrêter? répondit, avec un cynisme révoltant, l'infâme mégère.

M. Mertens ne répliqua rien, mais il s'élança dans la rue et revint, bientôt, accompagné de deux agents, qui emmenèrent la femme Rataboul.

A dix heures arrivait M. Lejeune, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, suivi d'un médecin, qui procéda aux constatations d'usage.

Au cours des perquisitions faites par MM. Lejeune et André, commissaires de police, on a découvert une lettre dans laquelle la femme Rataboul recommandait de mettre dans le cercueil de son fils toutes les récompenses qu'il avait obtenues à l'école de la rue de Poissy, dont il était un des meilleurs élèves.

M. Franqueville, juge, a été chargé d'ouvrir une instruction.

LE MEURTRE DE LA RUE CAVÉ, A PARIS.—Un drame, ayant la jalousie pour mobile, s'est déroulé, vers minuit, dans la rue Cavé (dix huitième arrondissement).

Au numéro 9 de cette rue, habitaient, depuis cinq ans, les époux Glodt.

Le mari, Pierre, âgé de trente-six ans, originaire du Grand Duché du Luxembourg, ouvrier tailleur, avait épousé, en 1881, Marie Hoffmann, âgée aujourd'hui, de vingt-neuf ans.

De cette union, étaient issus deux enfants: une fille, Suzanne, âgée de huit ans, et un garçon, âgé de cinq.

Le mari était très sobre et fort travailleur; malheureusement, il était d'une jalousie excessive, et reprochait à sa femme de le tromper.

Quand le tailleur surprenait sa femme à causer, dans la rue, avec un voisin ou une personne de connaissance, il entrait dans une fureur extrême, et se livrait à des voies de fait sur sa pauvre compagne.

Ces scènes de violence se renouvelant fréquemment depuis quelque temps la vie devint insupportable à Mme Glodt.

Le 10 mai dernier, à la suite d'une discussion, Mme Glodt abandonnait le domicile conjugal, emmenant avec elle sa fille Suzanne, et se réfugiait chez sa sœur, Mme Tournier, demeurant 38, rue Cavé.

Le mari chercha à faire revenir sa femme sur la détermination qu'elle avait prise, mais ne pouvant y parvenir, il écrivit alors au Parquet pour demander l'Assistance judiciaire, afin d'obtenir son divorce.

Les deux époux devaient se présenter, le lundi, 12 juin, devant le président de la première chambre, pour être entendus contradictoirement.

Glodt paraissait redouter cette entrevue, et il déclara, à plusieurs personnes, qu'il avait l'intention de tuer sa femme et ses enfants, et de se suicider après.

Personne ne porta attention à cette déclaration. Un dimanche, le tailleur, après avoir conduit son fils chez M. Guizard, instituteur à Colombes, revenait, le soir, à Paris, et achetait un revolver et douze balles chez un armurier avoisinant la gare du Nord.

Il allait ensuite s'embusquer à proximité du domicile de sa femme.

Vers minuit et demi, Mme Glodt arrivait; elle était en compagnie de sa sœur et d'un ami, M. Chauvin.

Le mari se porta au devant de son épouse, et lui dit:

—Rends-moi ma fille, ou, sinon, malheur à toi.

Sur le refus de sa femme, le tailleur sortit son revolver et tira, successivement, six balles sur la malheureuse.

Mme Glodt s'affaissa à terre. La pauvre femme avait reçu une balle au sein gauche, dans la région du cœur, et trois autres dans la tête.

On s'empara du meurtrier, qui fut conduit au commissariat de police.

La blessée, dont l'état est absolument désespéré, a été transportée à l'hôpital Lariboisière, salle Gozlin, lit 21.

Interrogé par M. Labat, commissaire de police, Glodt a manifesté un profond repentir.

Il a été écroué au Dépôt.

DRAME DE LA JALOUSIE.—Georges Leveillé, qui a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, était employé, autrefois, chez son oncle, M. Godin, fruitier, rue Saint-Honoré, Paris.

D'un cœur très ardent, Leveillé ne tarda pas à s'éprendre follement de la domestique de la maison, Mlle Marie Wernet.

Ses intentions étaient, d'ailleurs, très pures. Ce n'était pas une liaison banale qu'il voulait, mais le mariage.

La jeune fille, peut-être engagée ailleurs, refusa. Leveillé en conçut un vif dépit. Le serpent de la jalousie le mordit, et, dès lors, des désirs de vengeance germèrent dans son cerveau.

Un matin, le garçon fruitier descendit, de très bonne heure, aux Halles, se cacha dans l'un des pavillons, et attendit l'arrivée de Marie Wernet, qui chaque matin, venait, à la même heure, faire les achats pour la journée.

Il s'approcha brusquement de la jeune fille, qui ne s'attendait pas à une semblable agression, et lui tira, à bout portant, quatre coups de revolver.

Grièvement blessée, la domestique tomba à la renverse. Deux des projectiles l'avaient atteinte à la tête.

Marie Wernet est, aujourd'hui, à peu près rétablie; néanmoins, elle est fréquemment en proie à des douleurs intolérables.

Les deux balles qui l'ont frappée n'ont pu être extraites.

A l'audience, l'accusé avait une attitude très correcte.

Il a déclaré que la jalousie lui avait fait perdre la tête. Il s'est imaginé que Marie Wernet avait des amants, et c'est ce qui l'a déterminé à se venger.

La victime n'a pas chargé l'inculpé.

Me Benoît-Lévy présentait la défense de l'accusé.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Leveillé a été condamné à dix ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

UN NOUVEAU MARIÉ AU POSTE.—Un peintre en bâtiment, M. Louis Saint-Jean, âgé de trente six ans, s'était marié avec Mlle Augustine D...., fruitière, rue Clignancourt, Paris.

Vers deux heures du matin, les invités de la noce reconduisaient les nouveaux mariés, quand M. Saint-Jean se trouva à une cinquantaine de mètres en arrière.

Il pressait le pas pour rejoindre son épouse; deux filles de mauvaise vie lui barrèrent le chemin, lui adressèrent des paroles que le peintre accueillit en protestant.

—Le jour de mon mariage.... elle est forte, cel-e-là.

Et le nouveau marié se mit à rire bruyamment.

Ses ricanements eurent le don de déplaire aux filles. Elles insultèrent le peintre, puis appelèrent à l'aide trois souteneurs qui rôdaient dans les parages.

Ces ignobles personnages tombèrent, à bras raccourcis, sur M. Saint-Jean et l'assommèrent à moitié.

Aux cris du marié, ses camarades de la noce accoururent, et une bagarre s'ensuivit qui amena l'intervention des gardiens de la paix.

A la vue de ces derniers, les souteneurs prirent la fuite et les agents (ô comble!) arrêtèrent alors.... M. Saint-Jean, qu'ils conduisirent au poste.

Après avoir été interrogé par le brigadier, il fut mis en liberté et put rejoindre sa femme.

UN FOU.—Un individu assez bien mis s'est présenté chez un restaurateur de la rue Mondovi, Paris, et s'est fait servir un repas plantureux.

Quand il se fut suffisamment restauré et qu'il eut arrosé copieusement son gosier, cet homme demanda l'addition.

Interpellant le garçon qui lui apportait la note, il lui tint des propos incohérents, puis, se levant tout à coup, se mit à jongler avec les assiettes, les bouteilles, les verres, etc., au grand ennui des autres consommateurs.

On alla chercher les agents.

A leur vue, le dîneur entra dans une colère épouvantable, et se précipita, tout à coup, tête baissée, contre le mur.

Il se fit une profonde blessure au crâne, et tomba à terre.

Mais comme les agents s'avançaient vers lui pour le saisir, il se releva, d'un bond, et engagea avec eux une lutte formidable.

Il ne fallut pas moins de cinq hommes pour arriver à se rendre maître du forcené, et le conduire au commissariat de M. de La Londe.

Le magistrat constata que le pauvre homme s'appelait Walther, était âgé de vingt-six ans et avait déjà été interné, comme fou, dans une maison de santé de Marseille, d'où il était récemment sorti.

Le commissaire de police, après interrogatoire, a envoyé le malheureux à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Extraits d'album.

Pensée d'un pessimiste:

"S'il est une chose qui puisse excuser ceux qui ne font pas leur devoir, c'est la façon dont sont récompensés ceux qui le font."

Pensée d'un optimiste:

"C'est surtout quand on n'est encouragé par personne qu'il faut n'être découragé par rien."

GONZALES & LAUDUMIEY.

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170

Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

CHAUVIÈRE—Décédée, hier mercredi 5 juillet, à 5 h. 15 P. M., à l'âge de 23 ans et 6 mois, Mme EUGÈNE C. CHAUVIÈRE, née Louise Jacquet. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures P. M., de sa dernière demeure, No 95 rue de Chartres entre St-Louis et Conti.

MAGIONI.—Décédé hier, mercredi 5 juillet 1893, à 11:30 A. M., JOSEPH MAGIONI, âgé de 74 ans, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de ses neveux, Philip et J. B. Buchanan et Alex N. et Philip Power, et A. J. Lewis sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 6 juillet, à 10:30 heures A. M., des salons de MM Frantz & Schoen, 39 rue Champs-Elysées.

Société Française du 14 Juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale de la France, la Société Française du 14 Juillet et l'Union Française, agissant conjointement, distribueront des secours aux indigents, le vendredi, 14 juillet, 9 1/2 heures du matin.

Se faire inscrire de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, jusqu'au 10 juillet inclusivement, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, au bureau de l'Union Française.

6 juil—4t

Bureau de New Orleans Water Works Co., 49 et 51 rue Baronne.—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1893.—A une élection qui a eu lieu lundi, 3 courant, MM. R. E. Craig, A. Baldwin, C. H. Heck et G. W. Nott ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante.

A une assemblée des Directeurs tenue à cette date, M. R. R. Craig a été réélu président, M. A. Baldwin vice-président et chairman du Comité de Finance, M. L. H. Gardner surintendant et M. R. L. Macmurdo secrétaire et trésorier.

R. L. MACMURDO, Secrétaire.

6 juil—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,595.—Julian Rivas et al vs le mineur Ramon Bartlett et als—Attendu que Mme Micaela Paraga, veuve de Julian Rivas, un résident de la ville de la Havane, Ile de Cube, dûment qualifiée tutrice des mineurs Caridad Rivas, Amelia Ampora Diaz et Ramon Bartlett, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux cela concerne de faire valoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'BÉRÉTÉ, Député Greffier.

6 juil—

Avis.

Toutes personnes ayant des réclamations contre feu JOSEPH HOSELLE, ainsi que toutes celles qui lui doivent, sont priées de se présenter dans les dix jours qui suivront cet avis au bureau du soussigné, avocat de la succession.

P. F. FOURCHY, 3 1/2 rue Carondelet.

5 juil—5 9 14

LIQUIDATION.

M. A. CASTEL, coin des rues Royale et St-Pierre, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public en général, qu'il liquide ses affaires, et vendra à des prix d'une modicité infime, tout son fonds de marchandises. L'occasion est exceptionnelle pour les familles, les personnes qui tiennent hôtels, pensions, etc. 4 juin—

Aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances La Nouvelle-Orléans, en Liquidation.

No 136 RUE GRAVIER.

Un dividende de 5 0/0 (cinq pour cent) sera payé sur demande, le 26 JUIN 1893, aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances "La Nouvelle-Orléans" ou à leurs représentants légaux sur production de leurs certificats d'action, afin de les étamper.

J. TUYES, JOS. A. HINCKS, H. LAROUSSINI, Liquidateurs.

22 juin 1893. 23 juin—15t

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1893.—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI, 3 juillet 1893, de midi à 1 heure P. M.

E. A. JOURDAN, Secrétaire.

24 juin—

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1893.

Apprenant que le bruit court que nous nous retirions immédiatement des affaires, nous désirons prévenir nos amis et le public en général que tel n'est pas le cas.

Nous continuerons les affaires sans interruption, dans toutes les branches, sous la direction de liquidateurs.

Nous sollicitons la continuation du patronage qui nous a été accordé si libéralement dans le passé, et nous promettons d'exécuter, comme de coutume, avec la plus grande promptitude les ordres qui nous seront adressés.

RICKBORN HARDWARE CO., Limited, En liquidation.

28 juin—3sem

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district

1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé ... $500,000 00
Actif, 1er janvier 1893 ... 1,019,608 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.

18 juin93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle ... $5,820,322

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales

JULES TUYES, Agent-Résident

29mai—1an

THE Photo Co.

P. E. CARRIÈRE, ADMINISTRATEUR,

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.

1er mars—2f p s—dim mer

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice Président.

TEUTONIA SAVINGS BANK,

(BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA.)

127 RUE DE LA COMMUNE 127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après midi, et, en outre le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.

W. W. WEISS, Caissier.

16 juin—1m

Montres Américaines Waltham,

—FAITES SPÉCIALEMENT POUR—

A. M. Hill

—BIJOUTIER—

113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.

Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

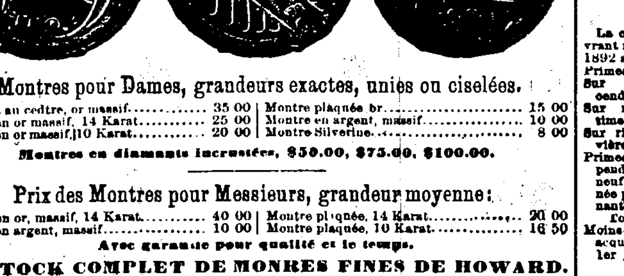

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au centre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.

UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.

A. M. HILL,

113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

30avril—4m

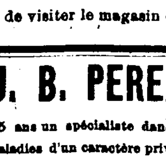

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs 2 avr—1 an.dim.mar.ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol

13 déc 92—1 an

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sem dim

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,

DENTISTE,

No 196 rue Canal, près Remparts.

Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition, ce qui met son travail à la portée de tous:

Aurification à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (en dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.

N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.

18 mai—1 an—DMaJ

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre rendues le ressort de leur art. ... de palais artificiels.

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES.

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

L. Grunewald Co. Limited.

127 RUE CANAL.

PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.

PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.

PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.

24janv—1an

Magasin du Bon Marché

61.......RUE ROYALE.......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.

14 déc 92—1an

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers.

25 oct—sam et dim

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) ... 50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

17 fév—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands,

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:			
Sur risques d'incendie	$114,646 87		
Sur risques maritimes	2,623 08		
Sur risques de rivières	4,001 20		
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00		
Total		$158,155 15	
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00	
		$119 935 15	
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$48,295 63		
Sur risques maritimes	381 62		
Sur risques de rivières	2 80	$48,680 05	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	3,353 86		
Dépenses totales	12,553 29		
Taxes	8,827 89		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,286 13	$44,295 82	
			$92 975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées			$10,337 00
			$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$15,360 14
Bénéfice			$31,982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26,605 88
Primes en cours de collection	20,968 85
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)	1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)	28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)	18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,392 52
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis	7,699 44
Total	$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire

—15t

AMUSEMENTS.

WEST END.

Engagement pour une semaine seulement, commençant le 6 juillet.

EARL SISTERS.

Les plus célèbres acrobates sur le trapèze, aussi contortionistes et danseuses (skirt dancers) de leur profession. La musique du West End continuera à donner les concerts accoutumés tous les soirs. 5 juil—1m

Jardins Colombiens.

(COLUMBIA GARDENS.)

Trois Grands Steamers.

Belle of the Coast, Mabel Comeaux Et Stella Wilds.

Départs de la ville toutes les 40 minutes.

Concert tous les soirs par le corps de musiciens Continental.

Le plus joli jardin que puissent désirer les familles. Eclairage électrique, restaurant et buvettes sur les lieux.

Prix du trajet, aller et retour......25 cents.

9 juin—1 mois

BANQUES.

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 30 juin 1893.—A une réunion du Bureau de Direction tenue ce jour, un dividende semi-annuel de (\$2) Deux dollars par action a été déclaré payable le 5 juillet 1893.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

1er juil—5f

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 1er juillet 1893.—Un dividende semi annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette Banque sur demande.

A. S. BRAUD, Caissier.

1er juil—4f

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 30 juin 1893.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

J. L. BERCIER, Caissier.

1er juil—7f

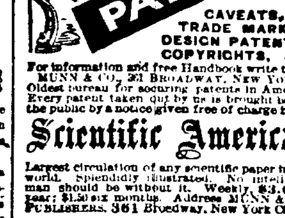

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

28 oct—

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier,

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!

1er déc—1an

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.

28avril—3m

JOURNAUX FRANÇAIS

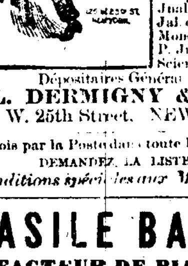

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illrée, etc.

Dépositaires Généraux:

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement une valeur et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, et assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company", dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie; pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote, que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et, en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation, pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours, par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, un autre commissaire, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eût été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.

JAS. GUYOL,

R. A. TICHENOR.

GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 485, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT, Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fs 30